



POLITIQUE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Objectif

La société The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada (la société) s'engage à respecter ses valeurs lorsqu'elle sert ses clients et soutient ses employés. Tandis que nous continuons d'évoluer dans ce monde technologique, il est important de ne pas oublier les valeurs, la vision et la mission que nous avons conçues ensemble et intégrons à tout ce que nous faisons.

- **Valeurs** : l'excellence, le travail d'équipe et l'intégrité soutiennent l'importance du service offert à nos clients.
- **Vision** : être le premier choix de tous les clients au Canada.
- **Mission** : faire fructifier les entreprises de nos clients à l'aide d'un service de qualité supérieure et d'innovations constantes tout en augmentant les possibilités pour notre équipe.

La façon dont nous interagissons avec le public et entre nous peut avoir une influence sur la réputation des valeurs de la société et sur celle de ses employés. La politique a été mise en place pour atténuer les risques négatifs que les médias sociaux peuvent présenter pour la société. Il est important de faire preuve de discernement et de bon sens et d'appliquer les mêmes valeurs que vous suivez en tant qu'individu et employé de la société lorsque vous utilisez les médias sociaux.

Définitions

« Médias sociaux » correspond à toute forme de communication électronique au moyen de laquelle les utilisateurs créent des communautés en ligne pour partager des informations, des idées, des messages privés et d'autre contenu. Ceux-ci comprennent sans s'y limiter : Facebook, Twitter, LinkedIn, My Space, Instagram, YouTube, les blogues, les sites wiki, les microblogues, les babillards électroniques, les salons de clavardage, les lettres d'information électroniques, les forums en ligne, les sites de réseautage social et d'autres sites ou services qui permettent aux utilisateurs de partager des informations avec d'autres personnes.

La politique

Cette politique n'a pas pour but d'interférer avec les vies privées de nos employés ou d'enfreindre leurs droits. Cette politique est plutôt conçue pour définir les normes en matière d'utilisation des médias sociaux afin de protéger la confidentialité et les intérêts de la société. Les employés seront tenus responsables de ce qu'ils écrivent ou publient sur les médias sociaux ou sur des pages Web ou de telles publications pourraient affecter négativement la société ou ses employés.

L'utilisation des médias sociaux ne devrait pas interférer avec la capacité de l'employé à

- a) Effectuer ses tâches
- b) Respecter les politiques de la société

Les principes suivants s'appliquent à l'utilisation professionnelle des médias sociaux au nom de la société ainsi qu'à l'utilisation personnelle des médias sociaux s'il y a référence à la société.

1. **Respectez les politiques de la société** : les employés doivent connaître et respecter les politiques de la société lorsqu'ils utilisent les médias sociaux et mentionnent la société et ses employés. Toutes les politiques pertinentes s'appliquent lorsque des plateformes de médias sociaux et leurs contenus sont mentionnés.
2. **Faites preuve de respect** : les employés doivent savoir qu'il est possible que la société observe le contenu et les informations rendues accessibles par les employés à l'aide des médias sociaux. Les employés doivent faire preuve de discernement lorsqu'ils publient du contenu afin de s'assurer qu'il n'est pas inapproprié ou qu'il ne nuit pas à la société, à ses employés ou ses clients.
 - a. Certains exemples spécifiques de comportements interdits sur les médias sociaux comprennent la publication de commentaires, de contenu ou d'images diffamatoires, pornographiques, exclusifs, obscènes, insultants, calomnieux, qui ont pour but de harceler, qui contiennent des propos racistes ou qui pourraient créer un climat de travail hostile.
 - b. La société ne tolère pas la discrimination (fondée, notamment, sur l'âge, le sexe, la race, la couleur, les croyances, la religion, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'origine nationale, la citoyenneté, les handicaps, l'état civil ou toute autre raison reconnue légalement et protégée par les lois, les règlements et les décrets fédéraux, provinciaux et locaux).
3. **Protégez la confidentialité** : les employés ne peuvent publier des informations considérées comme confidentielles ou qui ne sont pas destinées au public.
 - a. Pour toute question en lien avec ce qui est considéré comme confidentiel, les employés doivent consulter le service des ressources humaines ou leur superviseur. La politique de confidentialité s'applique.
 - b. Les réseaux sociaux, les blogues et autres types de contenu en ligne peuvent parfois attirer l'attention de la presse et des médias ou susciter des questions d'ordre légal. Les employés doivent poser ces questions à leur supérieur immédiat ou aux ressources humaines.
4. **Propriété et autorisations** : tous les comptes sur les médias sociaux en lien avec la société et les publications connexes administrés par des employés à des fins de commercialisation ou de réseautage demeurent la propriété de la société en tout temps.
 - a. Les employés doivent obtenir l'autorisation avant de mentionner d'actuels ou d'anciens employés, membres et vendeurs ou de publier des images de ceux-ci. De plus, les employés doivent obtenir l'autorisation d'utiliser les droits d'auteurs, le contenu protégé par le droit d'auteur, les marques déposées et les marques de services ou toute autre propriété intellectuelle appartenant à un tiers.
 - b. Tous les renseignements, dont le compte, le nom d'utilisateur et le mot de passe, doivent être rendus à la société lors de la cessation d'emploi. Aucun employé n'a le droit d'utiliser le compte après la cessation de son emploi et seule la société a le droit de changer les noms et les réglages du compte.
5. **Faites preuve de discernement** : n'oubliez pas, l'Internet est permanent.

Violations :

En cas de violation de cette politique, la société imposera des mesures disciplinaires qui refléteront la gravité de la faute et qui peuvent aller jusqu'à la cessation d'emploi pour un motif valable.

Attestation et entente

Je reconnais avoir lu et compris la Politique sur les médias sociaux de la société The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada. J'accepte d'adhérer à la présente politique et je veillerai à ce que les employés travaillant sous ma responsabilité la respectent. Je comprends que si j'enfreins les règles énoncées dans cette Politique, je peux faire face à des mesures judiciaires, punitives ou correctives.

Nom de l'employé (en lettres moulées)

Date

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire